

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 09 AVRIL 2018

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	30

N° 18-DCM-DGS-029

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT & LE NEUF AVRIL à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 Avril 2018

**OBJET DE LA DELIBERATION : FIXATION DES TAUX DES 3 TAXES DIRECTES
LOCALES**

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND – Josiane SICCARDI – Pascal CAMPENS – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Paul MOUROT – Daniel VESSEREAU – Jean-Claude VEGA – Viviane TIAR – Agnès BIASUTTO – Denis CHAMBI – Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Magali VINCENT – Nicole ROUX – Patrick ROUAS – Yves PARENT – Emmanuelle NIGRELLI – Frédéric FIORE – François MEURIER

POUVOIRS : Lionel RIQUELME à Viviane TIAR
Daniel DUVOUX à Jean-François PLANES
Bénédicte LE MOIGNE à Christian GARNIER
Céline PRATI-AIGUIER à Valérie RIALLAND
Dominique ROLLAND à Agnès BIASUTTO
Jennifer DELI à Frédéric FIORE

ABSENTS : Marie-Paule DELAROCQUE – Stéphane BELTRA – Nicole VACCA (*sortie momentanément de la séance n'a pas participé au vote*)

SECRETAIRE DE SEANCE : Magali VINCENT

=====
Monsieur Jean-Michel PEYRATOUT, Adjoint au Maire, donne lecture de l'exposé suivant :

Il est rappelé au Conseil Municipal qu'il convient, comme chaque année, de fixer les taux des trois taxes directes locales.

Il est proposé pour l'année 2018 de maintenir les taux de la Taxe d'Habitation et des Taxes sur le Foncier Bâti et Non Bâti.

☞ Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur les taux proposés ci-dessous :

Taxes :	Rappel taux 2017	Taux 2018 proposés
Taxe d'Habitation	17,16%	17,16%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	27,48%	27,48%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	83,78%	83,78%

L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITÉ

25 Voix POUR

5 Abstentions (Yves PARENT – Emmanuelle NIGRELLI – Frédéric FIORE – Jennifer DELI – François MEURIER)

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS



CET ACTE PEUT ETRE CONTESTE

LES VOIES ET DELAIS DE RECOURS

- Le recours contentieux : devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois

- Le recours gracieux et hiérarchique : devant le Maire

Pour ce dernier recours, l'absence de réponse dans les 2 mois qui suivent la demande équivaut à un refus.